



Loi sur les conflits d'intérêts

Ordonnance en vertu de l'article 30

ATTENDU QUE vous avez été nommée Adjointe spéciale auprès du Cabinet du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique le 14 mars 2016;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 26(1) de la Loi sur les conflits d'intérêts, vous deviez signer et fournir au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique une Déclaration sommaire 120 jours suivant la date de votre nomination;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 25(4) de la Loi sur les conflits d'intérêts, vous deviez faire une déclaration publique de vos activités extérieures pour certains postes dans les 120 jours suivant la date de votre nomination;

ATTENDU QU'en date de cette Ordonnance, votre Déclaration sommaire ni votre Déclaration publique d'activités extérieures n'ont toujours pas été reçues;

ET ATTENDU QUE conformément à l'article 19 de la Loi sur les conflits d'intérêts, la nomination ou l'emploi de tout titulaire de charge publique est subordonné à l'observation de la Loi;

JE VOUS ORDONNE DONC de présenter au Commissariat votre Déclaration sommaire et votre Déclaration d'activités extérieures au plus tard le 29 septembre 2016.

Nom : Claude Thibault

Date : 9/23/2016 4:00:00 AM

Copie certifiée

Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique